

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE DE SAINT-GRIEDE

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/5 000

PRESCRIPTION : 2 mai 2024

ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 20 avril au 20 mai 2026

APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL : 23 juillet 2026

APPROBATION PAR LE PREFET :

2

Bureau d'études Urbadoc Badiane

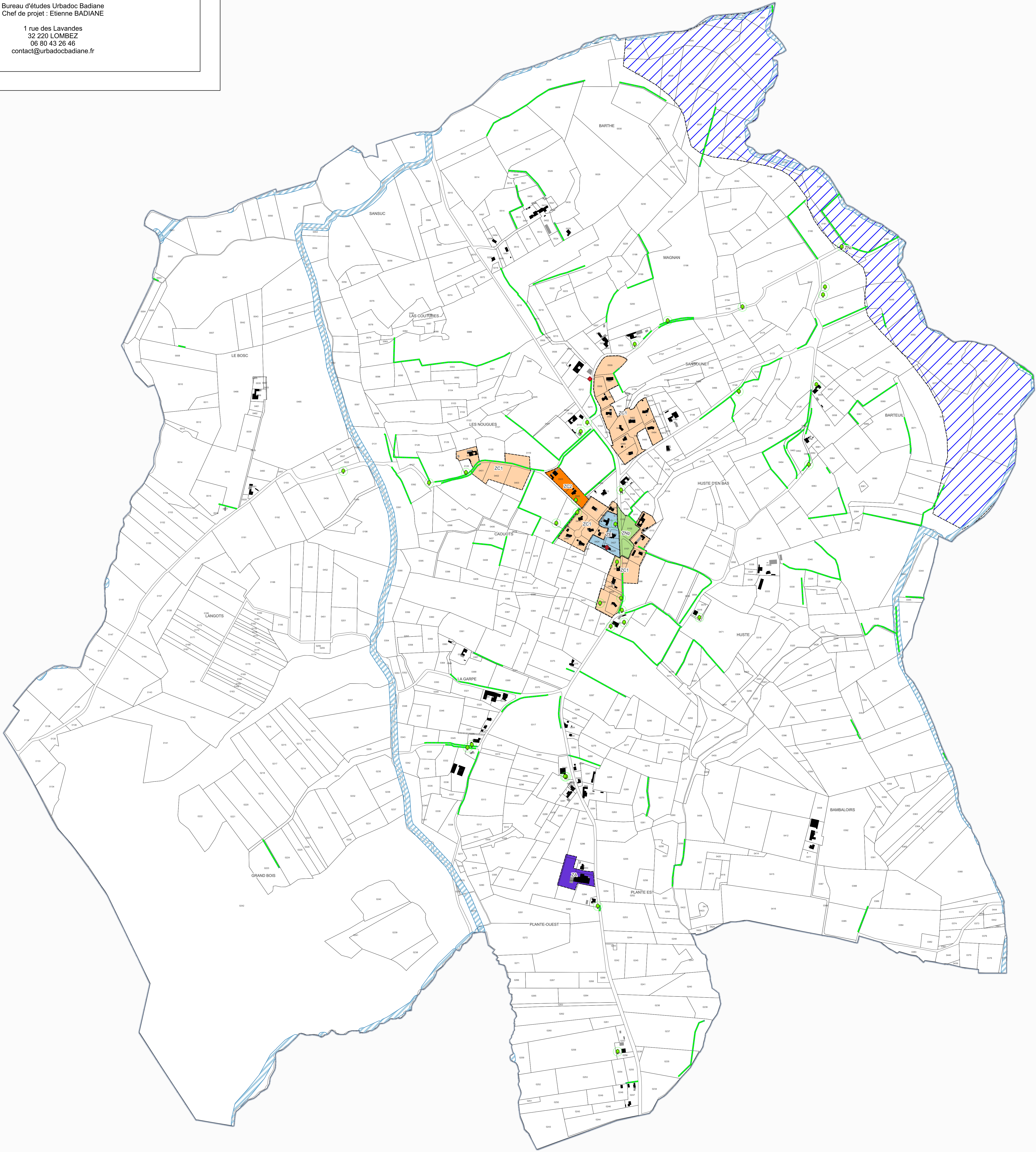
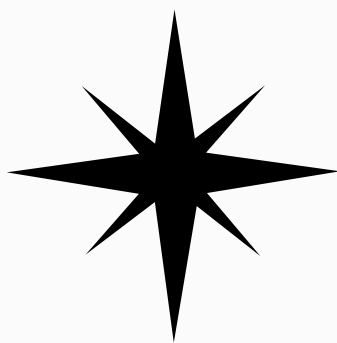
Chef de projet : Etienne BADIANE

1 rue des Lavandes

32 220 LOMBEZ

06 80 43 26 46

contact@urbadocbadiane.fr



Éléments de patrimoine à protéger

au titre de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme

Arbres remarquables à protéger

au titre de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme

Haies et alignements d'arbres à protéger

au titre de l'article L.111-22 du code de l'urbanisme

Trame bleue à préserver

Zonage

ZC1 : Zone constructible

ZC2 : Zone constructible sous conditions

ZA : Zone constructible à vocation d'activités

ZE : Zone constructible à vocation d'équipements

ZN : Zone non constructible

ZNp : Zone non constructible inondable

ZNp : Zone naturelle protégée